



formation & communication

le long de la ligne  
communication & formation

Fabrice ORRILLO formateur-consultant  
Certifié EXPERT CNEFOP ICPF & PSI

## Conditions Générales de Vente

### Modalités d'inscription

Sur simple demande à [info@lelongdelaligne.fr](mailto:info@lelongdelaligne.fr) nous vous faisons parvenir un devis personnalisé.

Toute demande d'inscription doit être formulée par écrit, soit par mail :

[info@lelongdelaligne.fr](mailto:info@lelongdelaligne.fr)

Soit par fax : **09 55 39 80 06**

Soit par courrier :

**le long de la ligne - 1 bis rue Basse - A2 - 76000 Rouen**

Renseignements sur

[www.lelongdelaligne.fr](http://www.lelongdelaligne.fr)

La demande d'inscription doit intégrer le nom et prénom du ou des stagiaires, les coordonnées complètes de l'entreprise, le nom du contact privilégié au sein de l'entreprise, l'intitulé du stage, mention s'il y a lieu de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Un acompte de 30 % du montant total TTC de la formation est demandé pour valider l'inscription. Le stagiaire a un délai de réflexion de 10 jours à l'intérieur duquel il peut se rétracter sans frais.

### Modalités de la formation

Une fois l'inscription devenue définitive, une convention ou un contrat de formation est établie au stagiaire. Celui-ci reçoit ensuite par mail une convocation portant toutes les infos utiles et réglementaires au plus tard 10 jours avant le début de la session.

La présence en formation est validée par la signature d'un émargement par demi-journée.

Une attestation de fin formation est envoyée en fin de session au stagiaire.

### Supports de cours

Des supports de cours sont remis à chaque stagiaire au format PDF ainsi que des travaux pratiques.

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et

courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal ».

### Modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués nets.

TVA non applicable - article 293 B du CGI. Un acompte de 30 % du montant total de la formation est demandé pour valider l'inscription.

Le total restant dû doit être réglé à la réception de la facture avant le début de stage. Les paiements se font par chèque et par virement. Les règlements doivent clairement indiquer le numéro de facture et le nom du client.

Si l'entreprise a une délégation de paiement auprès de l'OPCA nous nous occupons de tout, la copie de l'accord de prise en charge doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Les particuliers en financement personnel peuvent bénéficier d'un échelonnement de paiement sur 3 mois s'ils le souhaitent. Dans ce cas la formation ne peut débuter qu'après encaissement de la première mensualité, le paiement du restant dû se fait au fur et à mesure de l'avancée de la formation

En cas de retard de paiement, une majoration de 2 % du montant restant dû par mois de retard sera appliquée.

### Annulation ou report

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Tout annulation ou report doit être exprimé par écrit. Tout report ou annulation intervenant au plus tard 10 jours avant le début de session entraîne des frais de dédommagement de 30 % du montant TTC de la formation. Une retenue de 50 % du montant total TTC sera appliquée pour toute annulation intervenant dans les 10 jours précédant le début de session.

Pour une annulation ou un report le jour même de la formation, l'intégralité du montant TTC est dû.

Le centre de formation le long de la ligne se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de nombre d'inscrits insuffisant, de problèmes techniques,

etc.. Dans ce cas l'annulation ou le report de la formation ne peut donner droit à dédommagement. Les stagiaires seront prévenus dans un délai raisonnable.

### Déroulement des stages

Les stages en intra-entreprise se déroulent généralement dans vos locaux, des frais supplémentaires s'appliquent si le client souhaite que la session se déroule en centre.

Les stages inter-entreprises se déroulent en centre dans l'un de nos établissements partenaires à Paris, Rouen, Lille, Nantes, Bordeaux, Rennes et Lyon.

Les horaires de formations sont : 9h-12h30 et 13h30-17h avec 15 minutes de pause par demi-journée.

### Débit ou abandon

En cas de débit par le cocontractant à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L 6354-1 du code du travail.

### Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Rouen (76 - Seine-Maritime) sera seul compétent pour régler le litige

### Charte

Toutes nos formations sont dispensées par des formateurs expérimentés, diplômés ou qualifiés dans leur domaine d'intervention. Un climat de respect mutuel est indispensable au bon déroulement d'une session. Chaque stagiaire bénéficiera d'un accueil convivial. Le café ou thé vous sera offert le matin et l'après-midi. Chaque stagiaire dispose d'un poste informatique équipé des logiciels nécessaires pour les formations informatiques. Un vidéoprojecteur est généralement utilisé pour les démonstrations.

Les cours sont généralement dispensés sur les dernières versions de logiciel ou très récentes.

[www.lelongdelaligne.fr](http://www.lelongdelaligne.fr)

Certifié EXPERT CNEFOP ICPF & PSI

[info@lelongdelaligne.fr](mailto:info@lelongdelaligne.fr)

le long de la ligne | 1 bis rue Basse - A2 | 76000 Rouen | 06 86 36 18 41 | fax : 09 55 39 80 06  
SIRET: 453 694 317 00026 | NAF: 8559A | Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04833 76 auprès du Préfet de la région Normandie (ne vaut pas agrément de l'État).